

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-333 / 102104
Manor SA Centrale de distribution Bussigny, 1030 Bussigny-près-Lausanne
chargement des camions frigo (produits frais et autres denrées périssables)
besoins spéciaux de consommation
4 A
29.07.2002–30.07.2005 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 02-379 / 100400
Maillefer Plastiques Sàrl, 1338 Ballaigues
injection plastique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 A
15.07.2002–16.07.2005 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 02-374 / 108520
AAA Ambulances Service SA, 1260 Nyon
service ambulance
besoins spéciaux de consommation
12 A
14.07.2002–19.07.2003 (Nouveau permis)
- 02-378 / 100294
Maillefer Manufacturing Sàrl, 1338 Ballaigues
ateliers de production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
147 A
14.07.2002–16.07.2005 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 02-370 / 102144
Coop GE, 1242 Satigny
centrale de distribution de produits frais: fruits et légumes – boucherie – produits
laitiers et convenience
besoins spéciaux de consommation
55 A
07.07.2002–12.07.2003 (Nouveau permis)

- 02-382 / 108536
USEGO SA, succursale de Bussigny, 1030 Bussigny-Lausanne
préparation des produits frais – chargeurs nuit – informatique
besoins spéciaux de consommation
13 A
26.05.2002–28.05.2005 (Nouveau permis)

(A = adultes, J= jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

30 juillet 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail